



GILLETTA

DE SAINT JOSEPH

Notaires

24, rue de l'Hôtel des Postes - B.P. 1760
06016 NICE CEDEX 01
04 92 17 34 34

gillettadesaintjoseph@notaires.fr

<http://gillettadesaintjoseph.notaires.fr>



© Reporters / Photonstop

Louer ou acheter sa voiture

Profiter d'une voiture neuve en permanence sans l'acheter peut s'avérer intéressant à condition de faire les bons calculs et d'étudier les contrats de près.

Avant d'opter pour un achat ou une location, il convient d'analyser sa situation : combien de kilomètres annuels sont-ils parcourus ? Le véhicule est-il utilisé uniquement pour des transports privés ou également professionnels ? La voiture séjourne-t-elle dans un garage ? Quel est le coût mensuel du véhicule ? La voiture est-elle changée souvent ?

La réponse à ces questions est primordiale. En effet, les contrats de location prévoient un kilométrage maximum à parcourir annuellement et tout dépassement est en général facturé au prix fort. La location est donc réservée à des personnes qui connaissent leur kilométrage annuel et peuvent le respecter. Il est également

conseillé lorsqu'on loue sa voiture de disposer d'un garage car toutes rayures ou chocs risquent de faire augmenter considérablement la facture à la restitution.

» Les différents types de contrats de location

Deux types de contrats sont proposés par les professionnels.

Le contrat de location avec option d'achat (LOA)

Le LOA ou leasing qui permet à une personne pendant une durée comprise en général entre 24 et 72 mois et pour un kilométrage fixé à l'avance (de 10 000 km/

an à 35 000 km/an) de louer un véhicule en versant chaque mois un loyer. Un apport personnel représentant de 0 % à 50 % du prix du véhicule est également demandé. Au terme du contrat ou d'un certain délai, le locataire a le choix entre acheter le véhicule à un prix convenu à l'avance par le contrat et dénommé valeur de rachat ou le restituer.

Le contrat de location longue durée (LDD)

Le LDD auparavant réservé aux professionnels, concerne de plus en plus de particuliers. Avec cette formule, aucun apport n'est exigé et seule une mensualité est réglée pendant une durée déterminée et pour un kilométrage maximum annuel. Le coût

mensuel du véhicule est connu d'avance et la voiture doit être restituée au terme. Cette dernière solution permet de changer souvent de véhicule sans se soucier de sa revente mais elle a un coût.

Dans les deux cas, le locataire n'est pas le propriétaire du véhicule mais est responsable de celui-ci pendant toute la durée de la location.

Sacrée décote

Une voiture perd en général 20 à 25 % de sa valeur la première année et 50 % en trois ou quatre ans.

» Décrypter le contrat

Quelle que soit la formule choisie, il convient de demander préalablement à la signature de tout engagement, la communication du contrat ou des conditions générales de location. En effet, les contrats peuvent être très différents et il est primordial de pouvoir les analyser. La location avec option d'achat est assimilée à une opération de crédit à la consommation et bénéficie des dispositions protectrices du Code de la consommation. Toutefois à la différence des autres crédits, le bailleur n'est pas obligé de mentionner le taux annuel effectif global qui comprend outre le taux d'intérêt, les frais et commissions de toutes natures. Le contrat de location longue durée est une simple opération de location et n'entre pas dans le champ d'application des dispositions liées au Code de la consommation. Or, de nombreux services annexes sont proposés qui peuvent faire exploser l'addition finale. Il faut donc rester vigilant.

Les services annexes

Dans la majorité des contrats de LOA, l'entretien courant du véhicule (révision, vidange) n'est pas pris en charge. Son coût est optionnel. Il en est de même de l'assistance du véhicule en cas de problème. Dans la mesure où le contrat de LOA concerne un véhicule neuf qui n'aura pas besoin de beaucoup d'entretien pendant les premières années d'utilisation, il n'est pas toujours intéressant de souscrire ces options. En effet, les vidanges interviennent maintenant souvent tous les 30 000 km et de nombreuses pièces ne doivent pas être changées avant 45 000 km. Pour les

contrats de LDD, l'entretien et la maintenance sont compris dans le contrat et donc dans le montant du loyer. Il convient toutefois, d'être particulièrement vigilant sur la densité du réseau de garages partenaires afin de pouvoir trouver, le cas échéant, un garage à proximité. Les prestations doivent également être finement analysées. Par exemple, le locataire aura-t-il droit à une monte de pneus neige pendant la période hivernale ou non ?

Le véhicule de remplacement

Dans les contrats de LOA, une option « véhicule de remplacement » peut également être souscrite. Cette option peut être couplée dans certains cas avec l'option « entretien du véhicule ». Elle s'applique en cas de vol ou de panne. Un véhicule de remplacement sera alors mis à la disposition du locataire qui continuera de s'acquitter du montant du loyer. Dans le contrat de LDD, la mise à disposition d'un véhicule de remplacement est souvent incluse dans le contrat. Toutefois, certains contrats ne proposent pas ce service ce qui impose au locataire de louer sur une courte durée une voiture, solution plus onéreuse.

L'assurance du véhicule

Que ce soit en LOA ou en LDD, les services d'assurance sont optionnels et vous pouvez donc garder votre assureur. C'est un budget

important qui peut représenter près du tiers du loyer mensuel et pour lequel les garanties doivent être choisies avec soin. Il est notamment conseillé de souscrire une assurance dite « perte financière » car si le véhicule n'est pas retrouvé ou est détruit, l'assureur ne rembourse que la valeur vénale de la voiture. Or, le loueur exigera la valeur à neuf du véhicule, cette assurance couvrira la différence.

La restitution du véhicule

Le véhicule restitué en fin de contrat doit être rendu dans un état de vétusté normal. En cas d'usure anormale ou de détériorations, des frais de remise en état peuvent être facturés, ce qui peut faire exploser la facture. Un procès-verbal de reprise du véhicule est généralement dressé entre le locataire et le représentant du loueur, le plus souvent chez un garagiste. Il convient d'être très vigilant sur la rédaction de ce document qui sert de base à l'estimation des réparations. En effet, de nombreux consommateurs se plaignent de facturations excessives lors de la restitution du véhicule, celui-ci ne pouvant pas être rendu dans un état neuf au terme de plusieurs années d'utilisation. Le locataire peut contester le montant des détériorations alléguées en demandant une contre-expertise qui peut-être, le cas échéant, judiciaire. ■

Thierry Deschanel

L'entretien et la maintenance de la voiture sont compris dans un contrat de location longue durée.

